

[rechastel@capfrance.com](mailto:rechastel@capfrance.com) / [www.rechastel.com](http://www.rechastel.com) / Tel : 04 92 85 53 58

## RESUME DES GARANTIES DU CONTRAT « SAFE BOOKING »

souscrit auprès de « Gritchen Affinity »

**L'ensemble des Conditions générales sont consultables sur notre site**

Le présent contrat est représenté par RECHASTEL / 04340 LA BREOLE

### ANNULATION DE VOYAGE :

#### CE QUE NOUS GARANTISSONS

Nous vous remboursons les acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente du voyage (à l'exclusion des frais de dossier et de la prime d'assurance), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ.

#### **MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DECES ( sans franchise)**

(y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur) :

de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture du présent contrat d'assurance,

de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture du présent contrat d'assurance,

de vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles,

de votre remplaçant professionnel sous réserve que son nom soit mentionné lors de l'inscription au voyage, de la personne chargée, pendant votre voyage :

- de la garde de vos enfants mineurs sous réserve que son nom soit mentionné à la souscription du contrat,

- de la garde d'une personne handicapée sous réserve qu'elle vive sous le même toit que vous et que vous en soyez le tuteur légal et que son nom soit mentionné dès la souscription du contrat.

#### ANNULATION POUR TOUTES CAUSES JUSTIFIEES

La garantie vous est acquise, déduction faite d'une Franchise et d'un minimum indiqués au Tableau des Montants de Garanties :

dans tous les cas d'Annulation imprévisibles au jour de la souscription du présent contrat, indépendants de votre volonté et justifiés,

ainsi qu'en cas d'Annulation, pour une cause justifiée, d'une ou plusieurs personnes inscrites en même temps que vous et ayant la qualité d'Assuré au titre du présent contrat.

#### ANNULATION DE VOYAGE EN CAS DE DÉFAUT OU D'EXCÈS DE NEIGE

La garantie vous est acquise, déduction faite du maximum et d'une Franchise indiqués au Tableau des Montants de Garanties.

#### CE QUE NOUS EXCLUONS

Outre les exclusions générales applicables au contrat et figurant au paragraphe « QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GENERALES APPLICABLES AU CONTRAT ? » du chapitre « CADRE DU CONTRAT », sont exclus :

l'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation de votre voyage ou de la souscription du contrat,

la maladie nécessitant des traitements psychiques médicamenteux et/ou psychothérapeutiques (y compris la dépression nerveuse) sauf lorsqu'elle a entraîné une hospitalisation supérieure à 4 jours consécutifs au moment de la date d'annulation de votre voyage,

l'oubli de vaccination,

les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tout sport aérien, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matches ou compétitions,

la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination, sauf en cas de vol le jour du départ du passeport ou carte d'identité dûment déclaré auprès des autorités compétentes,

les maladies, accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat,

les frais de dossier, les taxes, les frais de visa et prime d'assurance liés au voyage.

#### INTERRUPTION DE SEJOUR , ARRIVEE TARDIVE

Le remboursement du prix du séjour dont l'indemnité sera calculée au prorata - temporis de la période non consommée par suite d'interruption, voir CGA et exclusions

**En cas de sinistre, faites votre déclaration dans les 5 jours à : [sinistres@safebooking.com](mailto:sinistres@safebooking.com)**

#### ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Voir ensemble des conditions sur site internet CAP FRANCE Rechastel

**En cas de besoin d'assistance : 24h/24, 7J/7**

**Tel 01 41 85 85 85**

[rechastel@capfrance.com](mailto:rechastel@capfrance.com) / [www.rechastel.com](http://www.rechastel.com) / Tel : 04 92 85 53 58

**SOUSCRIPTION FAMILLES**  
Assurance annulation rapatriement  
à adresser au Village Vacances CAP France  
RECHASTEL 04340 LA BREOLE

**NOM DE LA FAMILLE :**

.....

.....

**Adresse :** .....

.....

**Tel :** .....

**Dates de séjour :** du ...../...../..... au ...../...../.....

**Date de réservation :** .....

Toute demande de souscription, non accompagnée de la liste des participants ne sera pas prise en compte.  
Le montant de l'assurance est calculé à partir du prix total du séjour hors droit d'adhésion, frais de dossier  
et taxe de séjour, soit **2.9 % du montant du séjour**

**MERCI DE COCHER LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX**

- Je souhaite souscrire et déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales et particulières de vente.
- Je ne souhaite pas souscrire. J'ai bien noté qu'en cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, je devrai acquitter le prix du séjour de la (des) personne (s) absente (s).

Date : .....

Signature :

[rechastel@capfrance.com](mailto:rechastel@capfrance.com) / [www.rechastel.com](http://www.rechastel.com) / Tel : 04 92 85 53 58

Une **assurance séjour qui vous garantit toutes les annulations** qui ne sont pas de votre fait.

#### Annulation / interruption de séjour

- Annulation suite à décès, maladie grave, accident, y compris aggravation des séquelles d'un accident ou d'une maladie pré-existante de l'assuré, des accompagnants ou d'un membre de la famille (conjoint, ascendants ou descendants jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré, beaux-parents, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, gendres, belles-filles)

Acompte maxi 15 000 € / Sans franchise

#### Annulation toutes causes justifiées

Annulation suite à un événement aléatoire pouvant être justifié (licenciement économique, dommage au domicile de l'assuré, ...) y compris l'empêchement de se rendre sur le lieu du séjour (barrage, accident, événements naturels, ...)

Franchise : 20 % avec un minimum de 75 €

#### Arrivée tardive

Arrivée tardive de plus de 24 h / Maxi 3 jours remboursables

#### Assistance

##### Assistance aux personnes

- Transport médical d'urgence / *Frais réels*
- Envoi d'un médecin sur place / *Frais réels*
- Rapatriement vers le domicile / *Frais réels*
- Rapatriement du corps en cas de décès / *Frais réels*
- Frais de cercueil / à concurrence de 3 000 euros
- Accompagnement du défunt / *Billet A/R pour un proche et prise en charge des frais de séjour (100 €/jour - maximum 5 jours)*
- Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent / *Frais réels*
- Retour anticipé en cas de dommages graves au domicile / *Frais réels*
- Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé / *100 €/jour - maximum 5 jours*
- Envoi de médicaments indispensables / *Frais réels*
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré / *100 €/jour - maximum 5 jours*

##### Frais médicaux hors du pays de domicile de l'assuré

- Prise en charge à concurrence de 150 000 euros

**Assistance juridique** (paiement d'honoraires) / 5 000€

**Frais de recherche et de secours** / à concurrence de 1 600€

> Retrouvez la totalité des conditions générales d'assurance sur [www.assur-lodge.com](http://www.assur-lodge.com)



**SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !  
DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE**

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,  
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration...



Que faire en cas  
**d'annulation,  
d'arrivée tardive  
ou d'interruption  
de séjour ?**



**Avertissez votre village  
vacances**

de votre désistement, retard  
ou interruption



**Déclarez votre annulation  
ou interruption de séjour**

- en ligne : [www.declare.fr](http://www.declare.fr)

- par email : [sinistre@declare.fr](mailto:sinistre@declare.fr)

- par courrier :

**Gritchen Affinity  
Sinistre Cap France  
27 rue Charles Durand  
CS70139  
18021 Bourges Cedex**



**VOUS ÊTES REMBOURSÉ  
EN 48H**

après réception de votre dossier !  
*\*sous deduction de votre franchise*



**BESOIN D'ASSISTANCE ?**  
24h/24 - 7j/7

**Tél. : +33 (0)1 41 85 85 85**

[rechastel@capfrance.com](mailto:rechastel@capfrance.com) / [www.rechastel.com](http://www.rechastel.com) / Tel : 04 92 85 53 58



ASSURANCE SÉJOUR

**annulation / interruption & arrivée tardive**

La garantie d'être remboursé en cas d'imprévu !



Réservez sereinement,  
**plus d'imprévus**  
pour vos séjours !



**CONFIANCE**

+ de 500 000 séjours assurés  
auprès d'une grande compagnie d'assurance



**GARANTIE OPTIMALE**

Tout le monde est couvert  
sans lien de parenté nécessaire



**FACILE & RAPIDE**

Déclaration 100% mobile, par courrier ou par mail  
Remboursement en 48H